

FORMULAIRE DE PROCURATION

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 21 JUIN 2021 A 16 HEURES

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **15 juin 2021** à minuit par courrier ordinaire, par courrier électronique

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé doit être envoyé à
Compagnie Financière de Neufcour SA
Rue Churchill, 26
4624 Romsée

ou

(2) Envoi par e-mail

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à
info@neufcour.com

PROCURATION

(en vertu de l'article 7 :143 du Code des sociétés et associations)

Le (La) soussigné (e)

Nom – Prénom / Nom de la société, forme juridique :	
Domicile / siège social :	

Titulaire de _____ actions nominatives ⁽¹⁾
_____ actions dématérialisées ⁽¹⁾

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Churchill, 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE 0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de Mandataire :

.....
Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 21 juin 2021 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Conformément à l'article 7 :144 du Code des sociétés et associations, des instructions sont données pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire devra s'abstenir de voter pour le(s) point(s) de l'ordre du jour concerné(s).

⁽¹⁾ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

Ordre du jour de l'AGO du 21 juin 2021 et instructions de vote

- 1. Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2020.
Prise de connaissance.

2. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport de gestion.

Instructions de vote (2):

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- 3. Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2020.
Prise de connaissance

4. - Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020 et l'affectation du résultat.

Instructions de vote (2):

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Communication des comptes consolidés au 31 décembre 2020. Prise de connaissance

5. Décharge aux administrateurs

Par votes séparés, l'assemblée générale donne décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 :

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote (2) :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Management Science Consulting SRL, représentée par M. Thierry Houben

Instructions de vote (2) :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Monsieur Didier Gevers

Instructions de vote (2):

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Madame Vinciane Laplanche

Instructions de vote (2) :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

6. Décharge au Commissaire

L'assemblée générale donne décharge au Commissaire, la société BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Christophe Colson pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2020.

Instructions de vote : (2)

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

7. Mandat d'administrateur

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration du 20/10/2020 de coopter au poste d'administrateur la SA Rhode Invest, représentée par Michel Saunier et de nommer celle-ci, ainsi représentée, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 € HTVA.

Instructions de vote : (2)

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

8. Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale approuve la proposition de rémunérer les administrateurs exerçant à présent conjointement la gestion complète opérationnelle de la société, y compris les compétences attribuées à l'ex-administrateur délégué, sur base de l'enveloppe globale des rémunérations des administrateurs en 2019 (décidée en 2007), et ce de façon rétroactive au départ de l'ex administrateur-délégué.

Instructions de vote : (2)

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

Le mandataire est autorisé à voter sur les sujets nouveaux à traiter qui seraient inscrits à l'ordre du jour en vertu de l'article 7 : 130 du Code des Sociétés et Associations : (3) OUI / NON

Fait à, le2021

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

(3) Biffer les mentions inutiles